

MONÉTAIRE

Natixis Élan Monétaire

Bénéficiez d'une gestion résolument prudente cherchant à obtenir une performance régulière proche de celle du marché monétaire

Une gestion prudente pour votre épargne

Natixis Élan Monétaire a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, l'indice Eonia⁽¹⁾, diminué des frais de gestion. Pour atteindre son objectif, Natixis Élan Monétaire est investi en produits des marchés monétaires de la zone euro, directement ou par le biais d'OPCVM. **La durée minimum de placement recommandée dans le fonds est de 3 mois⁽²⁾.**

Des sources de performance variées dans un cadre de contrôle des risques maîtrisé

L'équipe de gestion monétaire de Natixis Asset Management s'appuie sur le scénario central établi par le comité macroéconomique et le comité monétaire de Natixis Asset Management. En fonction des anticipations des politiques monétaires des banques centrales et des mouvements attendus de la courbe des taux, l'équipe de gestion décide de **l'allocation adéquate entre titres à taux fixe et titres à taux variable** (voir focus ci-contre).

Natixis Élan Monétaire acquiert également, directement ou via les fonds dans lesquels il investit, des titres de créances et des émissions obligataires court terme. **L'acquisition de ces titres a pour objectif de profiter du surplus de rémunération offert par rapport à l'indice Eonia.**

Pour effectuer sa sélection de titres, l'équipe de gestion monétaire s'appuie sur les recommandations de l'équipe d'analystes crédit de Natixis Asset Management. Les analystes ont pour mission d'évaluer la qualité et la solidité financière des émetteurs des titres monétaires et obligataires en portefeuille. En outre, au sein du département des risques, un service dédié au risque crédit veille en permanence à ce que les conditions d'éligibilité (notations minimales des émetteurs, durée de vie maximum des titres à l'acquisition, etc.) des titres admis dans l'univers d'investissement soient respectées.

(1) Euro OverNight Index Average. Cet indicateur correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, calculée par la Banque Centrale Européenne à partir de données quotidiennes fournies par un échantillon de banques.

(2) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

1. Allocation taux fixe / taux variable

- Scénario macroéconomique
- Anticipation des politiques monétaires des Banques Centrales

Construction du portefeuille

- Univers d'investissement
- Recherche financière
- Éligibilité émetteurs et contreparties

Contrôle
quotidien des
risques

2. Sélection des émetteurs

Les points clés

- Une gestion prudente recherchant une progression régulière de la valeur de la part du fonds
- Une sélection rigoureuse des titres en portefeuille
- Une diversification des sources de performance

Focus

- L'équipe de gestion monétaire détermine l'allocation taux fixe / taux variable au sein du portefeuille des fonds sous-jacents en tenant compte des anticipations des mouvements de la courbe des taux.

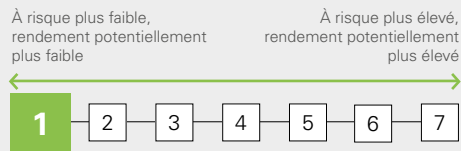
Lorsque l'équipe de gestion anticipe une baisse des taux directeurs plus forte que le consensus de marché, elle augmente l'exposition du portefeuille à des titres rémunérés à taux fixe. En effet, une baisse des taux a pour effet d'accroître la valorisation des titres précédemment émis à un taux fixe plus élevé.

Inversement, si elle anticipe une hausse des taux, elle augmente l'exposition du portefeuille à des titres à taux variable. Dans ce scénario, en effet, les titres déjà émis à taux fixe perdent de leur valeur. Il est donc préférable de détenir des titres à taux variable.

Dans certaines configurations de marché, l'allocation taux fixe / taux variable peut ainsi permettre de dégager une performance supplémentaire par rapport à une stratégie entièrement indexée sur l'Eonia.

- Un très faible niveau des taux d'intérêt monétaires est susceptible d'entraîner une baisse structurelle de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur doit être mis à jour tous les 4 mois, le cas échéant.

Gestion des risques

Le fonds est principalement exposé à un risque de crédit modéré et à un risque de taux faible.

La gestion du fonds est contrôlée régulièrement par la direction Conformité, Contrôle interne et Risques, indépendante des équipes de gestion.

Les équipes

Natixis Interépargne est leader de la tenue de comptes d'épargne salariale en France avec plus de 3 millions de comptes gérés et 25 % de parts de marché⁽²⁾. Depuis 40 ans, Natixis Interépargne accompagne les entreprises en matière de rémunération complémentaire afin de valoriser durablement leur politique de ressources humaines.

Natixis Asset Management se place au tout premier rang des gestionnaires d'actifs européens avec 287 milliards d'euros sous gestion et près de 680 collaborateurs au 31 décembre 2011. Natixis Asset Management se positionne comme le 2^e acteur français en gestion de trésorerie⁽³⁾ avec 54,6 milliards d'euros sous gestion au 31 décembre 2011⁽⁴⁾.

(2) Source : AFG au 31 décembre 2011.

(3) Source : Europerformance au 31 décembre 2011.

(4) Source : Natixis Asset Management.

Caractéristiques principales

Nom du fonds	Natixis Élan Monétaire
Univers d'investissement	Titres monétaires à court terme
Fonds de fonds	Oui
Fonds maître	Aucun
Forme juridique	FCPE
Classification AMF	Monétaire euro
Société de gestion	Natixis Asset Management
Délégué de la gestion comptable	Caceis Fastnet
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank
Date de création	23 février 1996
Devise	Euro
Indicateur de référence	Eonia
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	3,05 €
Durée minimale de placement recommandée	3 mois ⁽¹⁾
Fréquence de valorisation	Hebdomadaire, le vendredi

(1) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

Commissions et frais

■ Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise :

- souscription à l'entrée : au plus égale à 0,75 % du montant du versement
- rachat à la sortie : néant

■ Commissions indirectes, à la charge du Fonds :

- souscription : néant
- rachat : néant

■ Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du Fonds :

1,15 % TTC maximum l'an de l'actif net du Fonds

■ Frais de gestion indirects, à la charge du Fonds :

0,40 % TTC maximum l'an de l'actif net des OPCVM sous-jacents

Contact Natixis Interépargne

- **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74 } coût d'un appel téléphonique non surtaxé
pour les épargnants 02 31 07 74 00
- **Par internet** : www.interepargne.natixis.com
- **Par courrier ou par fax** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

POINT D'ATTENTION

Ce document a un caractère non contractuel. Il est destiné à des clients non professionnels au sens de la MIF. Les risques et les frais relatifs à cet investissement sont détaillés au sein de la notice d'information/du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, la notice d'information/le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) devra vous être remis(e). Elle/Il est disponible sur le site www.interepargne.natixis.com/epargnants. Ce document est produit à titre purement indicatif. Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Document rédigé en août 2012.